

4-Fonction publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 10/11/2023

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 6

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 44

Secrétaire de séance : Alex AUCOUTURIER

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CONSECUTIVES AUX AVANCEMENTS DE GRADE
2023

Rapporteur : Mr Alex AUCOUTURIER

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231116-296-23-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023

4-Fonction publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, y compris, dans le cas présent, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant d'une part la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, et les lignes directrices de gestion adoptées par l'autorité territoriale d'autre part, et pour offrir une évolution de carrière aux agents qui soit cohérente avec les besoins de la collectivité, il est proposé de créer les postes listés ci-après :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Responsable administrative	Rédacteur principal de 1^{ère} classe	Temps complet	01/12/2023
Instructeur(rice) des autorisations d'urbanisme	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	Temps complet	01/12/2023
Agent de médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe	Temps complet	01/12/2023

Il est entendu que le prochain Comité Social Territorial sera consulté sur la suppression des postes tels qu'actuellement détenus par les agents concernés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la création des postes à temps complet, aux grades et dates, tels que précisés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour les recrutements sur ces postes,
- d'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, un/des agent(s) en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

Dans ce cas, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Dans ce cas, le niveau de rémunération sera défini sur la base de la grille indiciaire des grades précités ;

4-Fonction publique 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

- d'autoriser M. le Président à signer le (les) contrat(s), s'il y a lieu,
- d'autoriser M. le Président à nommer les agents recrutés sur lesdits postes,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 de l'exercice concerné,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alex Aucouturier".

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231116-296-23-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2023